

NOTE STRATÉGIQUE

la migration comme levier
de développement durable



 **OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



Belgique

partenaire du développement

COLOPHON

Éditeur responsable

Theodora Gentzis, Présidente a.i. du Comité de Direction du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement. 15, Rue des Petits Carmes 1000 Bruxelles, Tél +32 501 81 11, diplomatie.belgium.be

Communication

Rédaction, coordination et production : Service de l'Envoyé Spécial Migration et Asile

Design graphique : Laura Cuypers

Impression : SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

La Direction générale de la Coopération au Développement et Aide Humanitaire organise la politique et les actions fédérales concernant la Coopération belge au développement. Ces actions contribuent aux Objectifs de développement durable et sont mises en œuvre en partenariat avec les acteurs de la Coopération belge au développement.

Aucun élément de cette publication ne peut être reproduit et/ou rendu public par voie d'impression, de photocopie, de bande audio, par voie électronique ou par tout autre moyen sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

CONTENU

Introduction	1
Défis	2
Vision	5
Objectifs stratégiques	7
1. Soutenir et promouvoir la bonne gestion des migrations dans les pays d'intervention de la Coopération belge au développement à tous les niveaux (international, national, régional et local) et par différents acteurs, dans une perspective de développement durable.	
2. Promouvoir un débat public fondé sur le lien migration-développement en Belgique et dans les pays d'intervention de la Coopération belge au développement	
3. Promouvoir la protection et le respect des droits humains (y inclus l'accès aux services de base et biens communs) ainsi que le bien-être et la résilience des personnes migrantes (y inclus les personnes déplacées internes et les apatrides), des réfugiés et des communautés d'accueil dans les pays d'intervention de la Coopération belge au développement	
4. Utiliser et promouvoir le potentiel des migrations pour le développement durable	
Approche stratégique et principes directeurs	19
Focus géographique	22
Qui fait quoi	23
Glossaire	25

INTRODUCTION

La migration est un phénomène mondial qui impacte de manière significative le développement des pays d'origine, de transit et de destination, mais aussi celui des migrants eux-mêmes et des différentes communautés qu'ils intègrent tout au long du processus de migration. Cet impact est d'ailleurs mutuel, car la migration en tant que telle est également affectée par le développement. La présente note stratégique définit la manière dont la Coopération belge au développement entend relever les défis liés à la migration, à la mobilité et au déplacement forcé¹, afin que les effets positifs de la migration sur la croissance inclusive et le développement durable soient reconnus et maximisés et inversément.

Cette note offre avant tout un cadre général et un fil conducteur sur le thème de la migration destinés aux différents acteurs de la politique belge de développement et constitue une base pour le dialogue politique avec les gouvernements des pays où la Coopération belge au développement est active, avec l'UE, les autres donateurs et les partenaires multilatéraux. Cette stratégie constitue également une invitation aux autres services ou

institutions belges, publics, fédéraux et fédérés, ainsi qu'aux acteurs de la société civile, y compris les associations de la diaspora, le secteur privé et les initiatives citoyennes, à contribuer à la réalisation des objectifs de la présente note à partir de leur propre mandat et expertise. Enfin, elle s'inscrit dans le cadre d'une approche globale du thème de la migration par laquelle la Coopération belge au développement veut contribuer de manière cohérente au dialogue bilatéral plus large sur la migration avec les pays d'origine et de transit, en vue d'une action extérieure belge efficace et efficiente.

Ce document est le résultat d'un processus de consultation large et approfondi avec tous les acteurs belges directement ou indirectement impliqués dans la migration et le développement durable. Les défis qui y sont identifiés ainsi que la réponse belge y apportée se basent en grande partie sur la cartographie des acteurs, des interventions, des expertises et des modalités financières existantes établie par le Centre

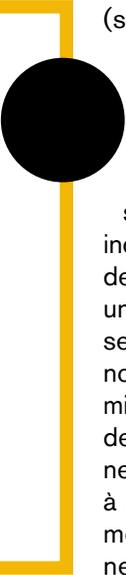
¹ Dans la présente note stratégique, le terme « migration » désigne à la fois la migration interne et la migration internationale. Pour les définitions des différents termes, voir le chapitre VIII. Glossaire.

européen de gestion des politiques de développement fin 2019.

Cette stratégie sera évaluée annuellement dans le cadre d'une plate-forme conjointe réunissant la DGD ainsi que

les représentants des acteurs concernés et des services et institutions publics belges autour des conclusions des résultats, des défis, des enseignements tirés et des recommandations pour l'avenir.

DÉFIS



Selon des estimations récentes, en 2020, 281 millions de personnes auront quitté leur pays de résidence habituelle, de gré ou de force (soit 3,6 % de la population mondiale)². 48 % d'entre elles sont des filles et des femmes, 73 % font partie du groupe d'âge actif (20-64 ans)³ et 26,3 millions sont des réfugiés. Les chiffres indiquent que la grande majorité des personnes qui franchissent une frontière nationale le font au sein de leur propre région. Si le nombre de réfugiés et d'autres migrants internationaux ne cesse de croître, le nombre de personnes qui migrent ou se déplacent à l'intérieur des frontières d'un même État demeure toutefois nettement plus élevé. Environ

750 millions de personnes migrent à l'intérieur de leur pays pour des raisons économiques ou d'autres raisons librement consenties, mais près de 46 millions y sont contraints par la violence ou les conflits, et 20 millions en raison de facteurs climatiques ou environnementaux. La migration prend donc des formes et des modèles différents (volontaire, forcée, interne ou externe, économique ou liée à une crise), ce qui entraîne une grande diversité de types de groupes de migrants (travailleurs migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, apatrides et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays). Par conséquent, les opportunités et défis qui y sont liés peuvent être envisagés sous différents angles⁴.

Toutes ces dimensions de la migration peuvent avoir des impacts majeurs sur

² <https://www.un.org/development/desa/pd/content/international-migrant-stock> , www.migrationdataportal.org

³ <https://www.un.org/development/desa/pd/content/international-migrant-stock>

⁴ La migration peut être vue sous l'angle de dimensions multiples : l'émigration, l'immigration, les transferts, l'intégration mais aussi les droits et le bien-être des migrants, les aspects mobilité des crises, la gouvernance migratoire, ect.

le développement économique, social, environnemental, culturel et humain des migrants, de leurs familles et des communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination. Ces impacts peuvent d'ailleurs être positifs ou négatifs, sources d'opportunités ou même de contraintes⁵. La migration peut en effet tout d'abord contribuer au développement personnel des migrants et de leur famille de manière positive (par exemple, grâce à de meilleurs emplois, des revenus plus élevés, l'accès aux services de base tels que l'éducation et les soins de santé, la participation politique et les échanges interculturels). La migration entraîne par ailleurs également un transfert pouvant prendre diverses formes, telles qu'un transfert de connaissances et de compétences, de ressources financières (transferts de fonds, investissements), d'aspects culturels, etc.) qui peuvent favoriser le développement socio-économique de la famille et de la communauté au sens large dans les pays d'origine. La migration peut également encourager l'innovation et, par exemple, aider les pays d'origine à s'adapter aux effets négatifs du changement climatique. Les pays de transit et de destination peuvent, quant à eux, également tirer profit des migrations (par exemple, grâce aux activités économiques des migrants). Il ne faut cependant pas perdre de vue que, si

elle n'est pas soutenue et encadrée par de bonnes conditions, la migration peut aussi accroître les inégalités, en créer de nouvelles et entraver le développement durable et inclusif⁶.

La migration influence en effet le développement, mais le développement influence également la migration. Cette corrélation n'est d'ailleurs pas uniquement positive ou négative. Les facteurs négatifs structurels et sous-jacents (par exemple, la mauvaise gouvernance, la pauvreté chronique, le changement climatique) qui menacent la stabilité et le développement durable peuvent obliger les gens à migrer ou, au contraire, rendre la migration impossible. Une approche durable et à long terme des causes profondes de la migration irrégulière et forcée est donc nécessaire, sans postuler qu'elle telle approche empêchera ces mouvements, mais pour faire en sorte que la décision de migrer résulte d'un choix conscient et positif, et non pas d'une nécessité. À court et moyen terme, de meilleures opportunités et possibilités de développement peuvent améliorer les capacités financières et humaines des individus, augmentant ainsi leur capacité à faire le choix de migrer. Ce n'est pas une coïncidence si les

⁵ International Organization for Migration (IOM) (2006), *Migration and Development: Opportunities and Challenges for Policymakers*. Disponible sur : https://publications.iom.int/system/files/pdf/mrs_22.pdf.

⁶ Par exemple, les migrants qui travaillent dans de mauvaises conditions dans les pays de transit ou de destination, ou qui n'ont pas accès aux services de base, ou dont les droits fondamentaux ne sont pas respectés, sont plus susceptibles de voir leurs possibilités de développement limitées ou entravées par leur migration.

pays présentant les taux de migration les plus élevés sont des pays à revenu intermédiaire (Mexique, Philippines, Maroc, Turquie, etc.) et si les populations et communautés relativement plus pauvres ont, au contraire, tendance à être moins mobiles.

La migration recouvre de nombreuses dimensions et les liens potentiels entre la migration et le développement sont complexes, multidimensionnels et non linéaires. De plus, la migration ne dépend pas seulement du contexte socio-économique et politique local sous-jacent, mais est également influencée par des « phénomènes mondiaux »⁷, comme l'a récemment démontré la pandémie de COVID-19. La pandémie a en effet eu un impact mondial sur les migrations et le développement en 2020. Les restrictions de voyage et les mesures visant à contenir la propagation du virus ont fortement affecté, voire stoppé, la mobilité humaine. L'impact de l'épidémie sur les migrants et les réfugiés s'est révélé disproportionné. Les mouvements migratoires ont diminué et ceux qui ont malgré tout migré ont emprunté des itinéraires plus dangereux et risqués, ce qui a accru leur vulnérabilité. La restriction de la mobilité et la spirale économique mondiale à la baisse qui s'en est

suivie ont par ailleurs entraîné des pertes d'emploi parmi les migrants, ce qui s'est notamment traduit par une diminution du volume des transferts de fonds⁸. Néanmoins, cette crise a également montré que les migrants jouent un rôle indispensable en tant que travailleurs dans certains secteurs clés tels que les soins de santé ou les soins à domicile) et dans la fourniture de services essentiels (commerçants, services de nettoyage, production alimentaire, etc.) où ils étaient également en première ligne face au virus. Dans l'optique de la reconstruction économique post-COVID-19, il devient important d'exploiter et de renforcer le potentiel de la migration et des migrants pour le développement.

La gestion des migrations et les politiques migratoires figurent en bonne place dans les agendas politiques internationaux et européens et sont explicitement liées au développement. Les Objectifs de développement durable contiennent un objectif spécifique visant à faciliter des migrations ordonnées, sûres, régulières et responsables (cible 10.7), et intègrent également le sujet des migrations de manière générale dans le cadre global. Il apparaît ainsi clairement que l'obtention de résultats pour la plupart des objectifs du Programme 2030

⁷ L'impact du changement climatique, les changements démographiques, les conflits et l'insécurité, les inégalités croissantes, le manque de perspectives socio-économiques, les discriminations et la xénophobie, l'urbanisation croissante, etc.

⁸ [What is the impact of the COVID-19 pandemic on immigrants and their children? \(oecd.org\)](https://www.oecd.org/fr/immigration-et-migrations/2020/04/what-is-the-impact-of-the-covid-19-pandemic-on-immigrants-and-their-children/); [Impact of COVID-19 on Remittances \(knomad.org\)](https://www.knomad.org/fr/actualites/2020/04/impact-of-covid-19-on-remittances/)

dépend de la manière dont la migration est prise en compte⁹. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial sur les réfugiés, tous deux non contraignants au regard du droit international, constituent le cadre qui doit permettre d'harmoniser et d'orienter la coopération internationale en matière de migrations et de réfugiés.

Au niveau européen, l'ambition du Pacte européen sur la migration et l'asile est de définir une stratégie européenne pour une approche globale des migrations dans laquelle des partena-

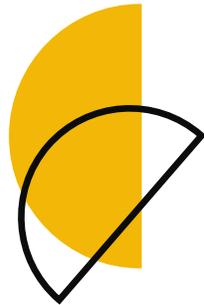
riats larges et équilibrés avec les pays tiers d'origine, de transit et de destination constituent un élément essentiel.

Ces développements et engagements internationaux et européens soulignent la nécessité pour la Coopération belge au développement de développer une stratégie qui identifie les aspects prioritaires de la gestion des migrations et de déterminer les objectifs liés à la migration qui devraient être intégrés dans l'identification des défis de développement qu'elle entend relever dans les pays d'intervention où elle est active¹⁰.

VISION

La Coopération belge au développement entend exploiter au mieux et optimiser les opportunités que la migration et la mobilité humaine peuvent offrir pour le développement des migrants et des communautés auxquelles ils appar-

tiennent. La Coopération belge au développement veut également contribuer à la mise en place de conditions dans lesquelles une migration sûre, ordonnée et



⁹ L'Overseas Development Institute a mis au point un outil interactif qui visualise le lien entre la migration et les objectifs de développement durable. Cet outil, et les documents d'information compilés dans un manuel, permettent de mieux comprendre l'impact des migrations, et des futurs mouvements migratoires, sur les ODD et d'en tenir compte dans les politiques et la programmation des actions. Voir : [Migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development: an interactive tool](#) | Overseas Development Institute (ODI).

¹⁰ Les Territoires palestiniens occupés ne sont pas un pays reconnu, mais pour des raisons de lisibilité de la note stratégique, ils sont inclus dans les pays d'intervention où la Coopération belge au développement est active. Pour une description détaillée des pays d'intervention, voir le glossaire au chapitre VIII.

régulière¹¹ est le résultat d'un choix libre, conscient et délibéré à la recherche d'opportunités de développement (ou de progression). De cette façon, la migration devient à la fois un élément d'une stratégie de développement et un résultat du développement¹². La Coopération belge au développement prendra toujours comme point de départ les migrants eux-mêmes, leurs droits et leur dignité.

Cela nécessite une approche s'articulant autour de deux volets.

Des actions ciblées et spécifiques dans le domaine de la politique migratoire devraient garantir que la migration devienne un levier ou un catalyseur pour le développement durable au lieu d'en être un frein.

Une approche continue et à long terme des défis structurels qui menacent ou empêchent la stabilité et le développement doit garantir que les personnes ne soient pas forcées de migrer mais puissent choisir consciemment et librement

de le faire. Cette approche doit également être liée à une intégration systématique et transversale de la migration dans les politiques et programmes des autres secteurs où la Coopération belge au développement est active, afin de promouvoir la cohérence et la complémentarité des différents objectifs politiques et de prendre en compte les implications potentielles de la migration sur les résultats du développement dans d'autres secteurs.

La Coopération belge au développement tient compte des critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour la comptabilisation des activités et programmes en tant qu'aide publique au développement (APD). Cela signifie que la comptabilisation de l'APD définit également le domaine dans lequel la Coopération belge au développement peut agir en matière de migration et de mobilité¹³. Les actions internationales dans le domaine de la migration mises en œuvre et financées par d'autres départements peuvent d'ailleurs également contribuer aux objec-

¹¹ Migrations sûres, régulières et ordonnées : Mouvements des personnes s'effectuant conformément aux lois et réglementations régissant l'entrée, la sortie, le retour et le séjour dans un État, et conformément aux obligations incombant aux États au titre du droit international, de telle sorte que la dignité humaine et le bien-être des migrants soient préservés, que leurs droits soient respectés, protégés et réalisés, et que les risques associés à de tels mouvements soient pris en compte et atténués. Source : <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>.

¹² La vision promue par la Coopération belge au développement s'aligne sur l'approche promue par l'OIM dans cette matière. Voir : International Migration Organisation, IOM Institution Strategy on Migration and Sustainable Development, 2020. Disponible sur : [IOM Institutional Strategy on Migration and Sustainable Development - | IOM Online Bookstore](#).

¹³ Ces dernières années, le CAD-OCDE a été confronté à une complexité croissante dans l'établissement des rapports sur les programmes et activités liés à la migration. La difficulté résulte d'une forte augmentation de l'utilisation des fonds de coopération au développement pour faire face aux défis de la migration. Pour certains domaines spécifiques (traitement des causes profondes, lutte contre la migration irrégulière, retour et réintégration, conditionnalité du financement et participation de la diaspora), il est difficile de déterminer si les activités ont pour objectif premier « le développement économique et social des pays en développement ». C'est pourquoi, fin 2020, le CAD-OCDE a mis en place un groupe de travail temporaire qui élaborera des critères concrets pour définir plus précisément les activités qui peuvent ou non être comptabilisées au titre de l'aide publique au développement. Ces critères constitueront le cadre de l'approche de la Coopération belge au développement pour la mise en œuvre de la présente note stratégique.

tifs de la présente note stratégique, et seront déclarées comme APD si elles répondent à ces critères.

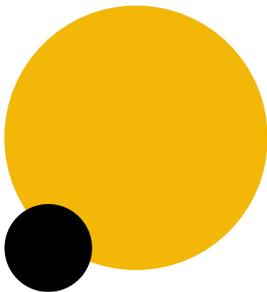
Bien que la présente note stratégique soit principalement destinée aux acteurs de la coopération belge au développement, elle vise également à promouvoir une approche globale du thème de la migration et à contribuer aux priorités transversales de l'action belge à l'étranger en matière de migration. La coopération au développement ne peut toutefois pas être subordonnée à l'agenda de la migration sensu

stricto et être rendue dépendante des résultats obtenus en matière de diminution de la migration irrégulière ou de retour. La Coopération belge au développement n'a pas le mandat de développer une approche complète et intégrée de la question de la migration, mais elle encourage à œuvrer activement en faveur de la cohérence des politiques menées et d'une harmonisation des actions avec d'autres agences et institutions belges fédérales et fédérées actives dans ce domaine ('whole-of-government approach').

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Pour concrétiser la vision sous-tendant la présente note stratégique, la Coopération belge au développement travaillera avec ses acteurs et autres

parties prenantes autour de 4 objectifs stratégiques et 18 domaines de résultats prioritaires. Tous contribuent à la réalisation des Objectifs de développement durable du Programme 2030, sont fortement interconnectés et contribuent à la vision de manière complémentaire.



→ OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

Soutenir et promouvoir la bonne gestion des migrations dans les pays d'intervention de la Coopération belge au développement à tous les niveaux (international, national, régional et local) et par différents acteurs, dans une perspective de développement durable.

Principaux domaines de résultats :

- 1.1. Les grands dialogues au niveau international et régional sur la gestion des migrations sont soutenus et encouragés, dans le respect des obligations internationales et de la souveraineté des États.
- 1.2. L'élaboration, la révision et/ou la mise en œuvre de politiques de migration et d'asile sont soutenues au niveau régional, national et local, dans le respect des droits des migrants et des demandeurs d'asile et de l'autonomie des pays d'intervention.
- 1.3. La capacité des acteurs, tant publics que privés (société civile, secteur privé et migrants et diaspora, organisée ou non en associations) impliqués dans la gestion des migrations au niveau national et local est développée et renforcée.

des droits de chaque individu, elle aura un impact positif accru sur le développement socio-économique inclusif des individus et de la société, et réduira son « coût » financier et humain. L'atteinte de cet objectif nécessite avant tout une coopération internationale, régionale et bilatérale, mais aussi de larges partenariats avec les gouvernements à tous les niveaux, les communautés locales, la société civile, le secteur privé ou les migrants eux-mêmes.

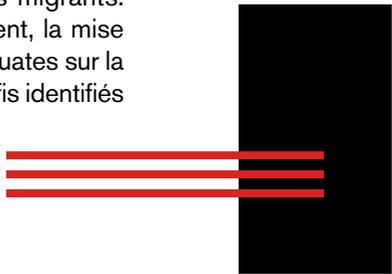
La coopération et le dialogue sur la gestion des migrations sont nécessaires à l'échelle internationale et régionale car les mouvements et les itinéraires migratoires, transfrontaliers, font des défis et des opportunités en matière de migration et de développement une problématique commune, qui nécessite donc une approche coordonnée. La coopération autour des routes migratoires sera une priorité. À travers ses différents engagements internationaux, la Belgique démontre qu'elle est historiquement un fervent défenseur de la coopération internationale et du multilatéralisme, y inclus en matière de gouvernance des migrations. Dans ce domaine, la Belgique promeut le développement et la mise en œuvre de politiques migratoires et d'asile planifiées

et 'bien gérées'¹⁴, comme le reflètent son adhésion au Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM, ainsi que l'adoption du Programme 2030, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés. La Belgique respecte en ce sens le cadre normatif relatif à la migration, les droits des migrants et la souveraineté de chaque État pour déterminer qui a accès à son territoire et qui ne l'a pas.

Le développement de politiques et de législations en matière de migration et d'asile, de structures institutionnelles appropriées couplées à des systèmes opérationnels et des acteurs bien équipés doit être abordé aux niveaux national et local dans les pays d'intervention de la Coopération belge au développement, et ce, tout en respectant la souveraineté des pays concernés. Les gouvernements nationaux doivent être soutenus dans l'amélioration de leurs politiques là où la nécessité s'en fait sentir, par exemple au niveau de la protection et de l'accompagnement des migrants. Lorsque des lacunes existent, la mise en place de politiques adéquates sur la base des besoins et des défis identifiés par les gouvernements peut être encouragée. Grâce à la mise au point et à l'utilisation de systè-

mes de données modernes, fiables et appropriés, l'élaboration des politiques est étayée par des informations solides et comparables sur les migrations. Les technologies de l'information et de la communication visant à collecter des données d'état civil permettent aux migrants d'accéder aux documents de base grâce auxquels ils peuvent exercer leurs droits. Le renforcement de l'impact sur le développement doit toutefois toujours passer en premier.

Les autorités locales jouent un rôle crucial dans l'application et la mise en œuvre de la politique car elles sont directement confrontées à la réalité concrète et aux conditions de la migration sur le terrain. Des partenariats intégrés à large assise noués avec la société civile, le secteur privé et les migrants ou la diaspora permettent de tirer parti des compétences spécifiques de ces acteurs non étatiques pour la planification et l'organisation des processus de développement et de la prestation de services.



¹⁴ Une politique migratoire 'bien gérée' s'entend ici comme le propose le Cadre de gouvernance des migrations (Migration Governance Framework) adopté en 2011 par les États membres de l'OIM dont la Belgique : https://www.iom.int/sites/default/files/about-iom/migof_brochure_a4_en.pdf. L'amélioration de la gouvernance des migrations peut également s'inspirer des objectifs et principes directeurs formulés dans les deux grands Pactes mondiaux agréés par les Nations Unies en 2018 : le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial sur les réfugiés.

À travers ses différents canaux, la Coopération belge au développement soutient déjà certains pays pour le développement et la mise en œuvre de telles politiques migratoires 'bien gérées' (renforcement de capacités en matière d'élaboration de stratégies migratoires, en matière de 'bonne gouvernance' notamment au niveau local, en matière d'amélioration des systèmes d'état civil)¹⁵. D'autres acteurs étatiques belges (CGRA, Office des étrangers, etc.) ont également fourni un soutien à des pays bénéficiaires de la Coopération belge pour renforcer leurs capacités en matière de politiques migratoires ou d'asile. La Belgique peut s'appuyer sur cette expertise pour continuer à renforcer les États en ce sens.

→ OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2

Promouvoir un débat public fondé sur le lien migration-développement en Belgique et dans les pays d'intervention de la Coopération belge au développement



Principaux domaines de résultats :

- 2.1. Des actions et des outils de compréhension nécessaires sont développés, en lien avec les institutions étatiques, la société civile, le secteur privé, les médias, le milieu académique et les migrants pour amener le grand public à mieux comprendre les enjeux migrations-développement.
- 2.2. Le débat citoyen sur les migrations et le développement est développé de sorte que le lien entre migration et développement devient un thème clé et fort des actions d'éducation à la citoyenneté mondiale.
- 2.3. La recherche et la collecte d'informations et de bonnes pratiques sur le lien entre migration et développement sont encouragées, de même que la réalisation d'études et de recherches sur l'impact de la migration ou découlant de la migration sur le développement durable.

En Europe et en Belgique, la situation migratoire de 2015 a entraîné une cristallisation des discours sur la migration qui, de manière régulière, est médiatiquement et politiquement envisagée comme un problème à gérer voire un obstacle au développement et au bien-être des populations d'accueil. La pro-

¹⁵ Exemples : via la coopération multilatérale (contributions au EU Trust Fund pour l'Afrique, renforcement des systèmes d'état civil au Mali et au Sénégal par l'Agence belge de développement, interventions de l'OIM, etc.), via la coopération gouvernementale (Programme de coopération avec le Maroc), etc.

pagation initiale du virus du COVID-19 par le biais de voyages transfrontaliers a récemment eu un impact supplémentaire sur la perception négative de la migration et des migrants (malgré le fait que leur emploi dans des services essentiels pendant la pandémie ait mis en évidence leur contribution au développement social et économique). La méconnaissance de l'ampleur et des réalités des phénomènes migratoires dans les des pays de destination suscite méfiance, peurs et tensions, a un impact sur les politiques et entraîne une instrumentalisation.¹⁶ Ceci génère des conséquences négatives tant pour les personnes migrantes que pour les communautés d'accueil en termes de cohésion sociale, de soutien à la diversité, de croissance économique et d'innovation, etc.

Les institutions publiques peuvent jouer un rôle crucial auprès des décideurs politiques, des acteurs de développement, des médias et de la population pour soutenir la collecte de données complètes et correctes, la réalisation d'études et de travaux de recherche sur le nexus 'migration-développement' qui répondent aux instruments politiques et conventions internationaux, et pour diffuser et vulgariser leurs résultats. La transparence sur le lien entre migration et développement, basée sur des preuves, doit atténuer l'image négative présente dans l'opinion publique, éliminer

les préjugés et dissiper les informations erronées, tant en Belgique que dans les pays où la Coopération belge au développement est active.

De cette manière, la Coopération belge au développement peut contribuer à une meilleure compréhension du lien entre la migration et le développement grâce à un discours correct et informé qui met en évidence à la fois les effets positifs d'une migration sûre, ordonnée et régulière mais aussi les défis et vulnérabilités liés à la migration irrégulière et au déplacement forcé. Il sera nécessaire de travailler avec un large éventail de partenaires et d'acteurs (institutions étatiques, société civile, médias, secteur privé, universités, migrants et diaspora) et d'utiliser les canaux de communication les plus appropriés, en fonction du contexte et du message (par exemple, action diplomatique, dialogue politique, campagnes de sensibilisation, matériel et outils pédagogiques pour les écoles, capsules vidéo, films et documentaires, réseaux sociaux, etc.), pour fournir au grand public, en particulier aux jeunes, des informations pertinentes au bon moment afin d'encourager un récit équilibré sur la migration.

¹⁶ Voir notamment les travaux de recherche et publications du 'Migration Policy Center' et de l'Observatoire des Attitudes du Public envers la migration' (OPAM) : <http://www.migrationpolicycentre.eu/opam/>

→ OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3

Promouvoir la protection et le respect des droits humains (y inclus l'accès aux services de base et biens communs) ainsi que le bien-être et la résilience des personnes migrantes (y inclus les personnes déplacées internes et les apatrides), des réfugiés et des communautés d'accueil dans les pays d'intervention de la Coopération belge au développement

Principaux domaines de résultats :

- 3.1. Les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés sont protégés et soutenus, quel que soit leur statut et à toutes les étapes de leur parcours migratoire, avec une attention particulière pour les femmes, les enfants, les mineurs non accompagnés et les autres personnes vulnérables.
- 3.2. L'accueil et l'accès aux services et équipements de base, ainsi qu'aux biens communs, des communautés d'accueil, des migrants et des réfugiés et de leurs familles sont favorisés et renforcés, quel que soit le statut des migrants et des réfugiés et à toutes les étapes de leur parcours migratoire.
- 3.3. L'autonomie et la résilience des migrants, des réfugiés et des com-

munités d'accueil sont construites, soutenues et renforcées de manière équilibrée et inclusive, y compris et en particulier pour faire face aux conditions de crise et aux chocs, qu'ils soient d'origine naturelle ou humaine.

- 3.4. La capacité des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau national et local est renforcée afin qu'ils puissent sauvegarder et garantir les droits des migrants, des réfugiés et des communautés d'accueil, y compris le droit à l'aide d'urgence, à la protection de base, à l'accueil ainsi que l'accès aux services et équipements de base.
- 3.5. La capacité des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau national et local est renforcée afin qu'ils puissent informer les migrants et les réfugiés de leurs droits et obligations en matière de mobilité, y compris les possibilités de migration régulière, et les informer et les protéger des dangers et des risques de la migration irrégulière.
- 3.6. La capacité des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à prévenir, combattre et éliminer la traite et le trafic des êtres humains dans le cadre des migrations internationales et à protéger les migrants ou les victimes de la traite et du trafic des êtres humains et à sauvegarder leurs droits est renforcée.

Les droits humains couvrent un large éventail de droits, depuis les droits civils «fondamentaux», tels que le droit à la vie et à la liberté, jusqu'à un grand nombre de droits culturels, politiques, sociaux et économiques, tels que le droit à l'éducation, aux soins de santé (mentale et physique), à un travail décent, à la protection sociale, etc. La protection des droits humains est inhérente à la politique étrangère belge et constitue une condition préalable absolue et un objectif primordial du développement. Les migrants et les réfugiés jouissent des mêmes droits humains universels et des mêmes libertés fondamentales, qui doivent être respectés, protégés et satisfaits à tout moment. Toutefois, les réfugiés constituent un groupe distinct qui relève d'un cadre législatif spécifique. Les réfugiés ont en effet droit à un régime de protection spécifique en vertu du droit international. Malgré une distinction juridique entre migrants réguliers, migrants irréguliers et réfugiés, il importe de rappeler que toute personne, indépendamment de sa nationalité ou de son statut migratoire jouit d'une protection de ses droits humains et ce, tout au long de son parcours migratoire.

Toutefois, les personnes migrantes, en particulier les femmes et les enfants (y compris les mineurs non accompagnés), sont exposées à des risques accrus de violation de leurs droits humains (privation de liberté et/ou de leurs biens

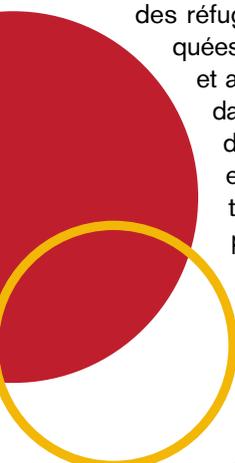
et ressources, exposition à différentes formes d'exploitation, atteintes à leur intégrité physique et morale, discriminations, racisme et xénophobie, traite, etc.). Le respect et la protection des droits humains des personnes migrantes est pourtant un élément indispensable pour leur permettre de contribuer positivement au développement des pays d'origine, de transit et de destination.¹⁷

Parallèlement, il est également important de veiller à l'équilibre entre les besoins et les exigences des migrants et des réfugiés, d'une part, et des communautés d'accueil, d'autre part, afin de créer une large assise qui garantira l'inclusion sociale et l'intégration des migrants et des réfugiés dans les communautés d'accueil.

Dans sa politique étrangère, la Belgique accorde une attention particulière au respect et à la protection des droits humains y inclus ceux des personnes migrantes, des réfugiés et de leurs communautés d'accueil. Dans les pays où elle intervient, la Coopération belge au développement peut offrir une expertise reconnue dans le domaine de l'aide d'urgence, de l'assistance, de la protection des droits et de l'accès aux services de base des personnes migrantes, notamment par la



¹⁷ Le respect et protection des droits fondamentaux ne doit cependant pas se faire au détriment des communautés d'accueil sous peine d'être source de tensions et nouveaux conflits.



mise en place d'un système de protection sociale universel (y inclus les réfugiés) et des communautés d'accueil¹⁸. Le renforcement de la résilience des migrants nécessite également de leur donner accès à la terre, à l'eau, à l'énergie, etc. (les biens communs ou communs) qui sont par ailleurs nécessaires à l'exercice de leurs droits fondamentaux et à leur développement personnel. La Coopération belge au développement veut améliorer l'accueil et la protection des réfugiés dans les régions marquées par des conflits prolongés et autour de celles-ci. Proposer dans la région un accueil offrant des perspectives (par exemple en investissant dans l'éducation et l'emploi) augmente les possibilités d'y construire une nouvelle vie ou de retourner dans le pays d'origine si et quand la situation le permet. En adoptant cette approche, la Coopération belge au développement s'inscrit dans le cadre plus large fourni par le Pacte mondial pour les réfugiés et le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF).

En matière de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de personnes, d'autres acteurs étatiques belges ont développé une expertise pointue en Belgique en se basant sur une approche globale. Cel-

le-ci pourrait être exploitée via des partenariats avec la Coopération belge au développement au profit des pays qui en expriment le besoin. L'existence de voies sûres pour la migration régulière constitue aussi une stratégie efficace dans la lutte contre la traite des êtres humains. Les migrants qui sont rentrés dans leur pays d'origine peuvent également jouer un rôle important dans l'information et la sensibilisation aux dangers et aux risques de la migration irrégulière. En outre, la sensibilisation des communautés d'accueil aux questions de retour doit également être abordée afin d'accompagner et de rendre plus durable la réintégration des migrants retournés dans leur pays d'origine.

→ OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4

Utiliser et promouvoir le potentiel des migrations pour le développement durable

Principaux domaines de résultats :

4.1. L'intégration systématique et transversale du thème de la migration dans les politiques, stratégies, programmes et interventions de la Coopération belge au développement est renforcée et encouragée.

¹⁸ En particulier les acteurs non gouvernementaux, l'Agence belge de développement ENABEL et les organisations multilatérales et/ou humanitaires comme le UNHCR.

4.2. Les gouvernements nationaux et locaux des pays d'intervention de la Coopération belge au développement sont accompagnés dans l'intégration transversale du thème de la migration dans la préparation, la planification et la mise en œuvre des politiques dans d'autres secteurs publics qui sont étroitement liés à la migration (santé, éducation, protection sociale, emploi, climat et environnement, etc.).

4.3. Les conditions et le cadre formels dans lesquels s'effectue la mobilité, temporaire ou non, des étudiants, des universitaires et des travailleurs sont renforcés et soutenus.

4.4. La capacité de la diaspora et de ses réseaux et associations ainsi que la coopération avec celles-ci sont renforcées, tant en Belgique que dans les pays d'intervention de la Coopération belge au développement.

4.5. La simplification des transferts de fonds par les migrants, de même que la réduction des coûts de transfert, tant dans les processus politiques internationaux qu'en Belgique et dans les pays d'intervention de la Coopération belge au développement est encouragée, et ce, en étroite collaboration avec le secteur privé.

4.6. Le retour et la réintégration durables des migrants sont mieux encadrés, renforcés et gérés de manière à ce qu'ils contribuent au développement personnel, au bien-être et à l'inclusion socio-économique des migrants et des communautés d'accueil.

La migration peut exercer un effet de levier sur le développement dans les pays d'origine, de transit et de destination. Elle peut jouer un rôle essentiel dans le développement personnel, culturel et socio-économique des migrants et de la famille qu'ils ont laissée derrière eux, de la communauté locale et, de manière plus large, de la société dont ils font partie et accroître l'impact des politiques de développement visant à réduire la pauvreté¹⁹. En outre, une migration sûre joue également un rôle important en tant que stratégie d'adaptation dans le contexte du changement climatique.

La pertinence de prendre en compte la migration dans ses différentes dimensions de manière transversale dans l'élaboration et la mise en œuvre des autres politiques publiques et les stratégies de développement n'est pas encore suffisamment comprise et/ou intégrée ni par les décideurs politiques des pays d'intervention de la Coopération belge au développement ni par les acteurs du développement eux-mêmes. Très souvent, les politiques publi-

¹⁹ L'étude de l'OCDE (projet *Interrelations between Public Policies, Migration and Development*, 2017) a porté sur l'Arménie, le Burkina Faso, le Cambodge, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, la Rép. Dominicaine, la Géorgie, Haïti, le Maroc et les Philippines.

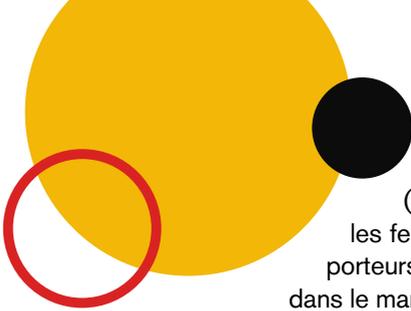
ques sectorielles sont élaborées « en silos » et ne prennent pas en compte leurs implications potentielles sur les autres politiques sectorielles y inclus la migration et vice-versa. Les interactions possibles dépendent fortement du contexte du pays et des conditions d'exécution des différents programmes. Ainsi, selon le contexte, il y a plusieurs manières dont la migration, dans ses différentes dimensions, influence le développement et peut y contribuer.²⁰ Inversement, les politiques publiques selon leur conception et exécution peuvent influencer les différentes dimensions de la migration. Il n'y a pas de solution unique ('one-size-fits-all') pour la prise en compte transversale de la migration. D'une part, la Coopération belge au développement doit elle-même mieux intégrer les différentes dimensions de la migration de manière transversale dans les stratégies, politiques et programmes de développement. D'autre part, la Coopération belge au développement doit également soutenir et encourager les gouvernements nationaux et locaux des pays où elle intervient à prendre en compte les liens qui existent entre le domaine de la politique migratoire et d'autres domaines politiques pertinents. L'intégration transversale de la migration dans la planification et la mise en œuvre de politiques en matière de santé, d'é-

ducation, d'agriculture et de sécurité alimentaire, d'emploi et de protection sociale, de culture, d'environnement et de climat, entre autres, ne fera pas que renforcer la cohérence des politiques. Le fait de considérer la migration comme un atout, mais aussi comme une menace potentielle pour les performances d'autres secteurs, renforcera sa contribution au développement durable.

En matière de migration du travail, la migration de la main-d'œuvre en Afrique est en grande partie intra-régionale (80 %) et se caractérise principalement par la migration de travailleurs peu qualifiés. La consolidation d'importants corridors migratoires « Sud-Sud » vers les marchés du travail voisins, dans la recherche d'un emploi et de meilleurs salaires, revêt une grande importance dans le continent.²¹ L'amélioration des conditions dans lesquelles les travailleurs migrants sont recrutés et exercent leur activité est aussi importante (travail décent, recrutement juste). Par ailleurs, la promotion et l'ouverture de voies légales (y inclus en termes de migration du travail) entre l'Afrique et l'Europe sont une demande récurrente des pays africains qui peut contribuer à faciliter la migration sûre, régulière et ordonnée et être mutuellement bénéfique pour les deux continents. Afin de maximiser

²⁰ *Interrelations between Public Policies, Migration and Development (IPPM)*, OCDE, 2017.

²¹ ILO, https://www.ilo.org/africa/areas-of-work/labour-migration/WCMS_679832/lang--fr/index.htm; La demande dans les secteurs économiques tels que l'agriculture, la pêche, les mines et la construction ainsi que des services tels que le travail domestique, les soins de santé, le nettoyage, les restaurants et les hôtels, ainsi que le commerce de détail sont des moteurs importants sur le continent. Les migrants africains, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées de force empruntent souvent les mêmes voies de migration. Les couloirs interrégionaux en croissance vers les pays du Moyen-Orient et du Conseil de coopération du Golfe (CCG), ainsi que les flux plus traditionnels en direction de l'Europe et de l'Amérique du Nord méritent d'être signalés.



l'effet de levier de cette migration du travail sur le développement, la Coopération belge au développement peut s'appuyer sur l'expertise de plusieurs de ses partenaires opérationnels (publics ou privés) en la matière (OIT, OIM, UE, ENABEL, ONG, syndicats, secteur privé, etc).²² Afin d'assurer la pérennité des différents projets pilotes menés par exemple par Enabel sur la migration de la main-d'œuvre et la migration circulaire et de consolider leurs résultats positifs, la méthodologie et les approches utilisées (par exemple les Global Skills Partnerships) doivent se refléter dans des actions plus larges et plus étendues (par exemple dans les 'Partenariats destinés à attirer les talents' de l'UE), en accordant toute l'attention nécessaire aux éventuels effets pervers de ces actions tels que par exemple la fuite des cerveaux. Les différents acteurs de la coopération belge au développement (BIO, Enabel, Fedasil, universités, ANG, etc.) doivent être mobilisés avec d'autres acteurs publics et privés et encouragés à nouer des partenariats ('whole-of-society approach') afin de favoriser l'intégration des personnes migrantes

(en particulier les femmes, jeunes et porteurs d'un handicap) dans le marché du travail et de permettre leur contribution au développement local en tant qu'acteurs économiques à part entière. Les entités fédérées jouent un rôle primordial dans la migration de main-d'oeuvre, notamment pour les aspects de l'enseignement des langues et la reconnaissance des diplômes. Il est aussi important en Belgique de pouvoir compter sur un marché du travail flexible pour promouvoir l'intégration des nouveaux venus.

En matière de migration étudiante/académique, plus de 1 500 bourses (en majorité à des ressortissants africains) sont octroyées chaque année par la Belgique via des institutions scientifiques et académiques (Universités, Institut de Médecine Tropicale d'Anvers, Institut Royal des Sciences Naturelles, Institut Egmont, etc.) pour permettre à des étudiants et chercheurs de venir se former en Belgique et de repartir avec des compétences renforcées à mettre au service du développement de leur pays d'origine.²³ Ce type d'échanges mérite d'être élargi et d'être soutenu, également entre

²² L'Organisation Internationale du Travail (OIT) a développé une stratégie et une expertise spécifiques dans ce domaine notamment pour contribuer à l'atteinte de l'ODD 8 (et sa cible 8.8) et a développé, parfois conjointement avec l'OIM, l'UE, la CEDEAO des programmes visant à renforcer le cadre légal et les politiques facilitant la migration du travail en Afrique et des programmes visant à établir de nouveaux schémas de mobilité entre pays africains et entre l'Europe et l'Afrique. L'OIM a lancé plusieurs initiatives également (ex : Projet MATCH). L'Agence belge de développement ENABEL a lancé deux projets pilotes avec l'Afrique du Nord (et financés par l'UE), les projets PALIM et THAMM, qui pourraient servir d'inspiration pour soutenir la mobilité du travail entre l'Afrique et l'Europe ou entre pays africains. Enfin, d'autres organisations non gouvernementales belges (ONG, syndicats, consortiums) se sont spécialisées sur le travail décent des personnes migrantes et le renforcement des droits des travailleurs migrants avec un accent particulier sur les jeunes et les femmes.

²³ Depuis 2014, des formations sont également dispensées chaque année en Belgique par l'Institut Egmont pour des diplomates et hauts cadres étrangers.

pays africains. Afin d'éviter la fuite des cerveaux, il est aussi important de promouvoir la coopération interuniversitaire ou la création de programmes communs, qui permettraient de revaloriser les diplômes académiques locaux et d'assurer un réel bénéfice à la migration académique pour les pays d'origine.

Les migrants, la diaspora et les réseaux ou organisations dans lesquels ils peuvent ou non s'associer jouent un rôle important dans le développement tant de leur pays ou région d'origine que du pays qui les accueille. Les transferts de fonds des migrants représentent trois fois le montant de l'aide publique au développement et revêtent une importance considérable en tant que facteur décisif dans le changement des conditions de vie des migrants et de leur famille dans le pays d'origine. Deuxièmement, ils peuvent également avoir un effet de levier ou soutenir le développement économique local et national dans les pays d'origine. Pour renforcer les implications positives de ces changements, la Coopération belge au développement, en coordination avec d'autres institutions gouvernementales et en collaboration avec le secteur privé, encouragera une plus grande transparence et un élargissement des possibilités de transferts de fonds. Cette démarche devra aller de pair avec une incitation à réduire les coûts de transfert. Le renforcement du soutien technique aux migrants et à la diaspora, ainsi qu'à leurs associations, en mettant l'accent sur la promotion et la création d'opportunités d'investissement et d'af-

fares, devrait permettre de maximiser leur contribution au développement financier, économique, humain, politique, culturel, etc. de leur pays d'origine et de leur lieu de résidence.

Enfin, les migrants de retour dans leur pays d'origine doivent pouvoir être soutenus pour qu'ils puissent se réintégrer de manière digne et durable et pour qu'ils puissent contribuer activement au développement de leur pays d'origine, en collaboration et partenariat avec les acteurs étatiques et non étatiques locaux. La Coopération belge au développement soutient plusieurs organisations internationales qui ont mis en œuvre des initiatives dans ce domaine (ex : UE, OIM, UNHCR) et l'Agence belge de développement Enabel commence à inclure cette dimension dans certains programmes de coopération. Au niveau belge, l'institution principale disposant d'une expertise dans l'accompagnement et le soutien au retour volontaire est Fedasil.



APPROCHE STRATÉGIQUE ET PRINCIPES DIRECTEURS

La présente section décrit les moyens et instruments par lesquels la Coopération belge au développement contribuera aux objectifs stratégiques et aux résultats. Les activités spécifiques qui seront développées par les différents acteurs et partenaires de la Coopération belge au développement pour contribuer à ces objectifs seront élaborées et incluses dans des plans d'action par acteur. Cette contribution variera en fonction de leurs ressources, de leur expertise et de leur valeur ajoutée.

Pour les autres institutions et agences gouvernementales belges, le secteur privé, les initiatives citoyennes, les associations de la diaspora et les migrants, l'approche dépendra également de la manière dont leur mandat et leurs propres priorités rejoignent les principes de la présente note stratégique. Dans une approche 'whole-of-government' et 'whole-of-society', la Coopération belge au développement encourage leur implication et leur engagement, tout en respectant leur indépendance.

Fournir de l'expertise technique, de l'éducation et de la formation

Le renforcement des capacités d'un large éventail d'institutions, de systèmes et d'acteurs au sein des pays d'intervention de la Coopération belge au développement au moyen de l'assistance technique, de l'éducation et de la formation est essentiel pour accroître les opportunités que la migration offre pour le développement durable. Le travail en ce sens améliorera également la durabilité et l'appropriation locale des efforts déployés. Le renforcement des capacités institutionnelles et l'appui aux politiques contribuent à offrir des possibilités de migration ordonnée, sûre et régulière.

Investir dans des services durables

Développer et renforcer les services qui répondent simultanément aux besoins de protection juridique, d'accueil et d'intégration des réfugiés et des migrants et des communautés d'accueil afin de promouvoir la croissance inclusive, le développement et

la résilience (par exemple : la santé, l'éducation, la formation, les emplois et l'entrepreneuriat, etc.).

Promouvoir la recherche, la technologie, l'innovation, la communication et l'information

Les études et recherches sur l'impact des différentes dimensions de la migration sur le développement durable, complétées par les bonnes pratiques, renforcent l'efficacité des politiques et actions de la Coopération belge au développement. Elles contribuent également à une meilleure compréhension par le grand public du lien entre la migration et le développement durable, car elles peuvent être utilisées pour l'élaboration de matériel pédagogique et de campagnes de communication. Des recherches spécifiques, portant par exemple sur l'interaction entre le changement climatique et la migration et le déplacement forcé ou encore l'importance et le potentiel des transferts de fonds seront également encouragées. La collecte de données fiables et comparables sur les migrations, les mouvements migratoires et l'état civil, associée à l'utilisation de systèmes de gestion des données et de technologies de l'information et de la communication modernes, facilite un meilleur alignement des politiques sur les réalités et renforce les droits établis des migrants.



Engagement diplomatique et dialogue

La Coopération belge au développement contribuera au débat international et européen sur la migration et le développement par l'intermédiaire de la coopération multilatérale, des forums régionaux et du réseau d'ambassades belges. Elle mettra en évidence les effets positifs et le potentiel de la migration pour le développement durable et plaidera pour une gestion adéquate de la migration fondée sur une approche axée sur les droits humains. La Coopération belge au développement incitera également les autres donateurs à accroître la coordination, l'harmonisation et la cohérence de leurs actions et à partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés afin de maximiser l'impact. Nos ambassades peuvent également contribuer à soutenir et à orienter la réalisation des objectifs et des résultats du présent document stratégique dans les pays d'intervention au niveau diplomatique par le biais d'un dialogue politique et stratégique.

Assurer le suivi et l'évaluation et capitaliser sur les enseignements tirés

La Coopération belge au développement assurera un suivi régulier de la mise en œuvre de la présente note stratégique. Cela se fera par le biais d'une coopération et concertation étroites avec les différents partenaires et acteurs appelés à contribuer aux objectifs et aux résultats. Ce suivi s'appuiera sur les plans d'action dans lesquels les acteurs impliqués indiqueront ce qu'ils font concrètement

et de quelle manière, et comment ils contribuent à la stratégie. L'objectif de ce suivi est de fournir une vue d'ensemble des différentes actions entreprises par les acteurs impliqués, des résultats obtenus et des enseignements tirés de ces actions, ainsi que des défis et des opportunités pour l'avenir. Le travail entrepris doit aboutir à des conclusions sur la pertinence de la note stratégique par rapport aux tendances mondiales ou locales et, le cas échéant, à des recommandations d'ajustement ou de révision des objectifs et des résultats.

L'approche axée sur les droits humains, l'égalité des sexes, la durabilité, la coopération avec les autorités et les partenaires locaux et l'approche 'whole-of-government' sont les principes qui sous-tendent les objectifs, les résultats et les instruments disponibles. Les programmes et activités de développement doivent aider les pays d'intervention à créer les conditions dans lesquelles les migrants et les réfugiés peuvent exercer leurs droits. Tous les objectifs doivent prendre comme point de départ les besoins liés au genre et une attention suffisante doit être accordée aux défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes et les filles qui migrent. Un engagement fort et sincère des autorités doit être complété par une coopération inclusive et coordonnée avec les gouvernements locaux et les partenaires privés afin de garantir que ces programmes et activités engendrent des résultats durables. Un partenariat avec les acteurs et organisations publics et privés permet

de tirer parti de leur expertise et de leur expérience. Cette coopération doit être axée sur le renforcement de leur rôle et des réseaux et systèmes qu'ils ont mis en place pour relever les défis de la migration en vue d'un développement à long terme. Enfin, les gouvernements nationaux et locaux devront travailler ensemble au niveau de différents secteurs pour accroître et renforcer l'impact de leurs efforts et répondre au contexte et à la réalité locale.

En outre, du point de vue belge, la concertation et la coordination avec les différents niveaux de gouvernement et les acteurs non étatiques directement impliqués dans certains aspects de la migration ou indirectement liés à celle-ci dans d'autres domaines politiques, faciliteront la mise en œuvre de la présente note stratégique et garantiront la cohérence de l'action de la Belgique à l'étranger en matière de migration et de développement (par exemple, par des discussions régulières lors des réunions COORAM). La Conférence interministérielle sur la migration et l'intégration contribuera également à une meilleure harmonisation et cohérence des politiques du gouvernement fédéral et des entités fédérées.

FOCUS GÉOGRAPHIQUE

Dans le cadre plus large de la politique étrangère et de l'action internationale de la Belgique, la Coopération belge au développement se concentre sur les pays les plus fragiles et les moins développés de la région du Sahel, de la région des Grands Lacs et de l'Afrique du Nord. Cette importante concentration se reflète dans ses différents partenariats : 12 des 14 pays partenaires²⁴ de la coopération gouvernementale appartiennent aux pays les moins avancés d'Afrique, dont beaucoup ont un contexte fragile ; 22 des 31 pays d'intervention de la coopération non gouvernementale font également partie des pays les moins avancés, dont 20 sont situés en Afrique²⁵ ; les partenariats humanitaires se concentrent également sur le Sahel, la région des Grands Lacs, la région syrienne et les Territoires palestiniens occupés.

L'accent géographique de la présente note stratégique sera mis sur tous les pays où la Coopération belge au développement est active par le biais de ces différents partenariats, avec une attention particulière pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest, la région des Grands Lacs et l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Bien que ces pays bénéficient d'une part de l'aide publique au développement sur la base de leur niveau de développement humain et indépendamment de l'origine des mouvements migratoires, de nombreux pays où la Belgique est déjà active sont confrontés à des défis et des opportunités liés à la migration (tant internationale qu'interne).

En matière de renforcement de l'État²⁶, les pays partenaires de la coopération gouvernementale recevront une attention accrue.

²⁴ Bénin - Burkina Faso - Burundi - Congo (Rép. Dém.) - Guinée - Mali - Maroc - Mozambique - Niger - Ouganda - Rwanda - Sénégal - Tanzanie - Territoire palestinien.

²⁵ Liste des pays partenaires de la coopération non gouvernementale : Bénin, Burkina Faso, Burundi, RDCongo, Guinée, Mali, Maroc, Mozambique, Niger, Ouganda, Palestine, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Afrique du Sud, Bolivie, Cambodge, Cameroun, Cuba, Équateur, Éthiopie, Guatemala, Haïti, Indonésie, Kenya, Madagascar, Nicaragua, Pérou, Philippines, Vietnam, Zimbabwe.

²⁶ Le renforcement de l'État s'entend ici au sens large défini par l'OCDE comme « *un processus endogène pour renforcer la capacité, les institutions et la légitimité de l'État fondé sur les relations entre l'État et la société* ». Source https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264097049-5_fr.pdf?expires=1588243232&id=id&accname=guest&checksum=C785496C2A7756E46DA73BFA5C09B3AB

QUI FAIT QUOI

Pour atteindre les objectifs et les résultats de la présente note stratégique, la Coopération belge au développement s'appuie principalement sur ses acteurs²⁷ et sur la direction générale Coopération au Développement et Aide humanitaire du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

En outre, un certain nombre d'autres institutions et agences publiques fédérales et fédérées²⁸, ainsi que des acteurs non étatiques²⁹, sont actifs dans le domaine de la migration et/ou du développement durable au niveau international, régional, national ou local. Ils ont chacun leur propre expertise et valeur ajoutée et certains ont également leurs propres priorités et une vision dans le cadre de leur mandat. Dans certains cas, leurs activités se concentrent sur des aspects très spécifiques liés à la migration et/ou au développement, tels que le retour, la réintégration et la réinstallation, la sensibilisation à la migration, la recherche scientifique, la migration de main-d'œuvre, etc. Dans d'autres cas,

ils peuvent contribuer positivement aux objectifs et aux résultats au moyen de leurs propres politiques et activités.

Enfin, les migrants et les communautés d'accueil jouent également un rôle, non seulement en tant que bénéficiaires, mais aussi en tant qu'acteurs. Les engager dans le dialogue et les impliquer activement dans les différents instruments qui seront déployés permettra de maximiser leur potentiel et d'en faire une force motrice pour atteindre les objectifs et les résultats de la présente note.

Le tableau ci-dessous résume la contribution attendue de la direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD), des acteurs de la Coopération belge au développement et d'autres services ou institutions fédérales belges aux objectifs et résultats spécifiques.

²⁷ Les acteurs de la Coopération belge au développement sont ceux dont les activités sont financées en tout ou en partie par la Coopération belge au développement.

²⁸ Au niveau fédéral, il s'agit du SPF Intérieur, de l'Office des étrangers, du Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides, de FEDASIL, du Centre fédéral Migration Myria, de la cellule Égalité des chances au sein du SPF Justice, de la Police fédérale, du Ministère de la Défense ; au niveau fédéré, il s'agit des communautés et des régions ; et au niveau local, il s'agit des villes et des communes.

²⁹ Par autres acteurs non étatiques, on entend les acteurs non gouvernementaux (ONG, syndicats, institutions scientifiques, organisations de la diaspora, organisations de réfugiés et de migrants, etc.), le secteur privé (entreprises, banques, etc.).

Approches	Objectifs spécifiques (OS)			
	OS1: Promouvoir et améliorer la gestion des migrations	OS2: Promouvoir une bonne compréhension du lien entre migration et développement	OS3: Protection et respect des droits humains, bien-être et résilience	OS4: Utiliser et promouvoir le potentiel des migrations pour le développement
Expertise technique, éducation, formation	DGD, Enabel	DGD, Enabel	DGD, Enabel	DGD, Enabel
Services durables			Enabel	Enabel
Recherche, technologie, innovation, communication et information		DGD	DGD	DGD
Engagement diplomatique et dialogue	Postes diplomatiques/ DGD	Postes diplomatiques/ DGD	Postes diplomatiques/ DGD	Postes diplomatiques/ DGD
Suivi, évaluation et capitalisation sur les enseignements tirés	DGD, Enabel	DGD, Enabel	DGD, Enabel	DGD, Enabel

GLOSSAIRE

Acteurs de la politique belge de développement: les acteurs opérationnels dont les interventions de coopération au développement sont financées en tout ou en partie par le budget de la Coopération belge au développement.

Coopération belge au développement: la politique et les actions fédérales en matière de coopération au développement menées par des canaux gouvernementaux, multilatéraux et non gouvernementaux et au moyen des autres instruments qui sont ou ont été comptabilisées en tant qu'aide publique au développement par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) (voir la définition de l'article 2, 1° de la loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération belge au Développement).

Approche globale: l'utilisation de ce terme dans la présente note stratégique s'appuie sur la signification du terme dans le contexte de l'UE, à savoir: « combiner de manière cohérente des politiques et des instruments se rapportant à un large éventail de domaines qui vont de la diplomatie, de la sécurité et de la défense au financement, au commerce, au déve-

loppement et aux droits de l'homme, ainsi qu'à la justice et la migration. » [...].

Déplacement forcé: mouvement de personnes ayant été forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituelle, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets³⁰.

Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays: personnes ou groupes de personnes qui ont été forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituelle, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État³¹.

Pays d'intervention de la Coopération belge au développement: les pays et/ou territoires en développement où les actions de la Coopération belge au développement sont mises en œuvre. Les Ter-

³⁰ International Organization for Migration (IOM) (2019), International Migration Law N°34, *Glossary on Migration*. Disponible sur: [https://Key Migration Terms | International Organization for Migration \(iom.int\)](https://Key Migration Terms | International Organization for Migration (iom.int))

³¹ International Organization for Migration (IOM) (2019), International Migration Law N°34, *Glossary on Migration*. Disponible sur: [https://Key Migration Terms | International Organization for Migration \(iom.int\)](https://Key Migration Terms | International Organization for Migration (iom.int))

ritoires palestiniens occupés ne sont pas reconnus par la Belgique comme un État, mais sont inclus dans la note stratégique sous le terme «pays d'intervention de la Coopération belge au développement» pour des raisons de lisibilité.

Migration irrégulière : elle est définie par l'Organisation internationale pour les Migrations comme un mouvement contrevenant aux normes législatives des pays d'origine, de transit et de destination. Il n'existe pas de définition claire ou universellement acceptée de la migration irrégulière ; la définition varie en fonction de la perspective dans laquelle la migration est envisagée.

Mobilité humaine : la possibilité pour un individu de décider de se déplacer, la migration (ou le mouvement lui-même) étant une expression de cette mobilité ; plus ou moins de possibilités de se déplacer indiquant plus ou moins de liberté et de choix pour l'individu de se déplacer³².

Migration : dans la présente note stratégique, ce terme englobe à la fois la migration interne et la migration internationale et désigne : tout mouvement de personnes quittant, de gré ou de force, leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale vers un autre pays dont elles ne sont pas ressortis-

santes, aux fins d'y établir une nouvelle résidence temporaire ou permanente³³.

Migrant : au niveau international, il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme «migrant» ; la définition qui est utilisée ici est celle que l'OIM a développée pour ses propres fins ; il s'agit plutôt d'un terme générique, «qui reflète la conception commune d'une personne qui quitte son lieu de résidence habituel, que ce soit à l'intérieur d'un pays ou au-delà d'une frontière internationale, de manière temporaire ou permanente, et pour diverses raisons. Le terme comprend un certain nombre de catégories juridiques bien définies de personnes, telles que les travailleurs migrants, les personnes dont les types particuliers de mouvements sont définis par la loi, comme les migrants clandestins, ainsi que celles dont le statut ou les moyens de déplacement ne sont pas spécifiquement définis par le droit international, comme les étudiants étrangers».

Migrant international : toute personne qui se trouve en dehors d'un État dont elle est citoyenne ou ressortissante ou, dans le cas d'un apatride, de son État de naissance ou de résidence habituelle. Le terme inclut les migrants qui ont l'intention de se déplacer de façon permanente ou temporairement, et ceux qui se déplacent de manière régulière ou documentée ainsi que les migrants en situation irrégulière.

³² de Haas, H. en Rodriguez, F. (2010), *Mobility and Human development*, Journal of Human Development and Capabilities, Vol. 11, N°2, May 2010. Disponible à l'adresse : [https://de Haas and Rodriguez 2010 Mobility and Human Development - Introduction.pdf \(wordpress.com\)](https://de Haas and Rodriguez 2010 Mobility and Human Development - Introduction.pdf (wordpress.com)).

³³ International Organization for Migration (IOM) (2019), International Migration Law N°34, *Glossary on Migration*. Disponible sur : [https://Key Migration Terms | International Organization for Migration \(iom.int\)](https://Key Migration Terms | International Organization for Migration (iom.int)).